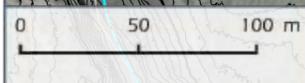
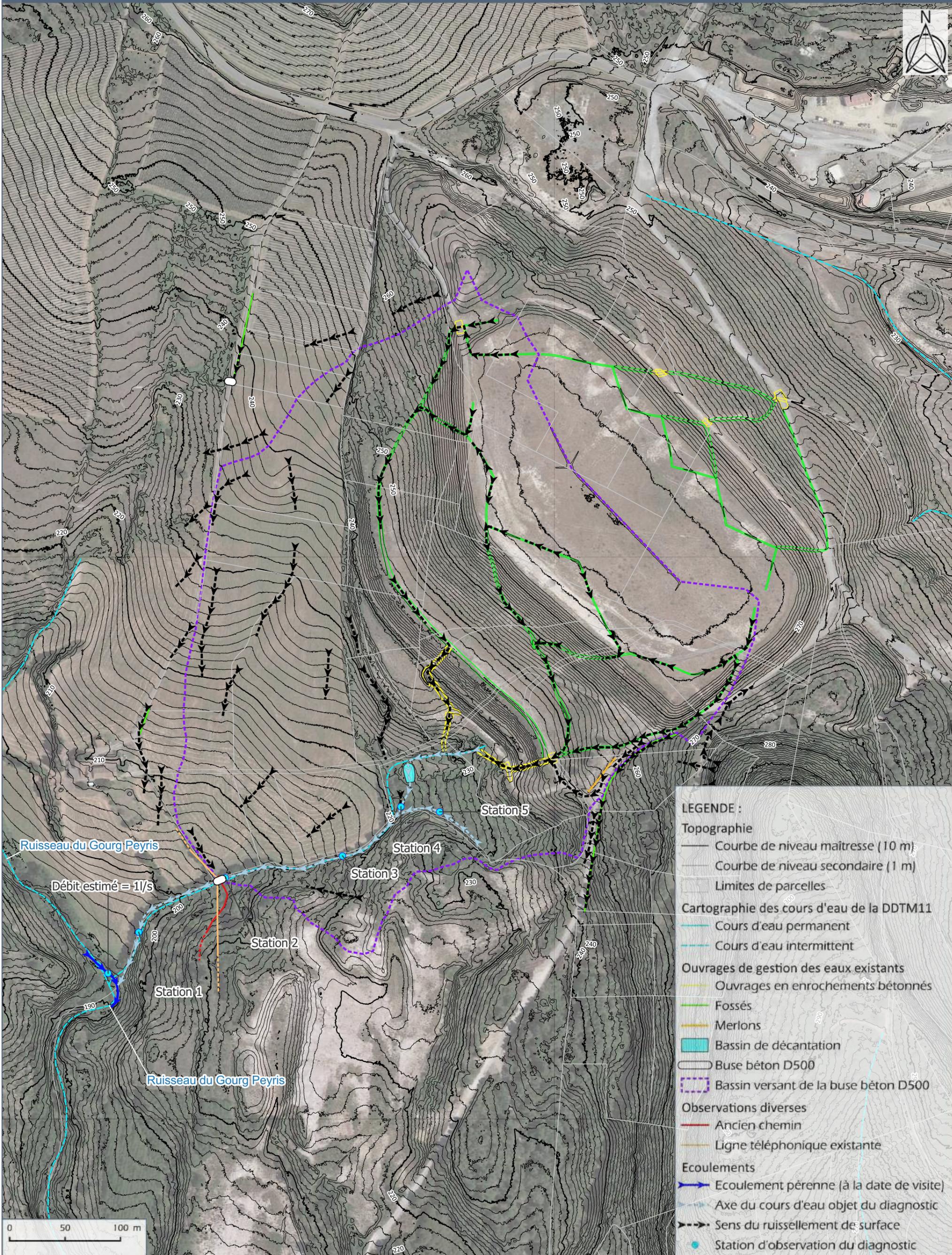


# ÉTAT DES LIEUX DU SITE (18/04/2025)

Échelle  
1:3 000



### 3.4.1 - *Conditions climatiques*

Conformément au guide méthodologique d'identification des cours d'eau, le diagnostic de terrain a été réalisé en fin de printemps afin d'optimiser les chances d'observer des écoulements au niveau du cours d'eau, des résurgences, suintements ou sources actives.

Les données météorologiques présentées ci-après sont issues de la station MétéoFrance de Caunes-Minervois, située à une douzaine de kilomètre l'Est du site, dans un contexte géographique similaire (contrefort méridional de la montagne Noire, à une altitude similaire).

Les mois de Mars et Avril 2025 ont été particulièrement arrosés, avec respectivement 114,1 et 51,1 mm de pluie, et avec un cumul de 32,2 mm de pluie enregistrées lors des 10 jours ayant précédés la visite de site (en réalité la majorité des précipitations a eu lieu du 12 au 15/04/2025, soit moins d'une semaine avant la visite de site).

On peut donc considérer que la période choisie pour la visite de site était propice à l'observation d'écoulements, de résurgences ou de sources actives si elles existent.

Le jour de la visite de site (le 18/04/2025), le temps était ensoleillé et il n'a pas été observé de pluie sur le terrain.

Mois	Pluviométrie mensuelle (mm)
janv-24	34,4
févr-24	69,8
mars-24	67,4
avr-24	76,6
mai-24	79,5
juin-24	46,9
juil-24	17,4
août-24	21,5
sept-24	44,3
oct-24	77,1
nov-24	29,6
déc-24	56
janv-25	30
févr-25	18,6
mars-25	114,1
avr-25	51,1

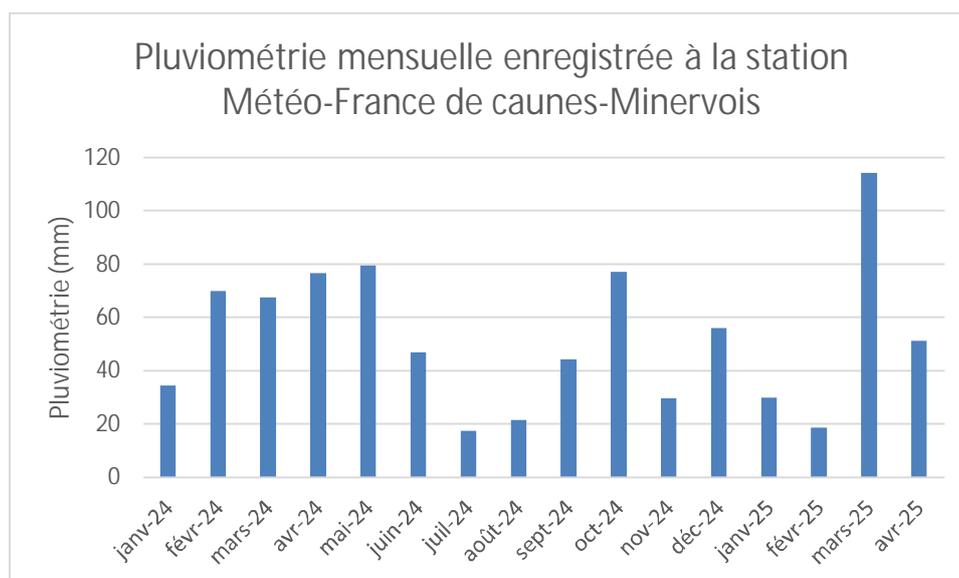


Figure 14 : Pluviométrie mensuelle enregistrée à la station Météo-France de Caunes-Minervois de Janvier 2024 à Avril 2025

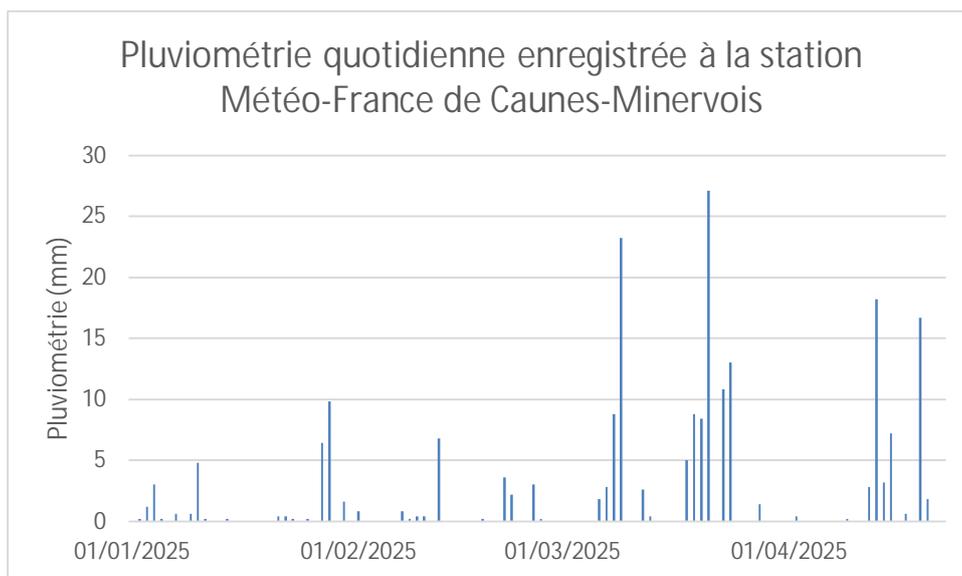


Figure 15 : Pluviométrie quotidienne enregistrée à la station Météo-France de Caunes-Minervois du 01/01/2024 au 22/04/2025

Date	Pluviométrie quotidienne (mm)
08/04/2025	0
09/04/2025	0,2
10/04/2025	0
11/04/2025	0
12/04/2025	2,8
13/04/2025	18,2
14/04/2025	3,2
15/04/2025	7,2
16/04/2025	0
17/04/2025	0,6
18/04/2025	0

Figure 16 : Pluviométrie quotidienne enregistrée à la station Météo-France de Caunes-Minervois lors des 10 jours ayant précédés le diagnostic de terrain réalisé le 18/04/2025

### 3.4.2 - Observations réalisées

Le diagnostic a été réalisé le long du cours d'eau temporaire depuis l'aval et sa confluence avec le ruisseau du Gourg Peyris, jusqu'à l'amont.

Cinq stations d'observation ont été réalisées auxquelles sont associées un point métrique correspondant au linéaire du cours d'eau depuis la confluence avec le Gourg Peyris, la confluence constituant le point métrique 0 (PM0).

Les observations suivantes ont été réalisées au niveau de chaque station d'observation :

- Présence de berges, dimensions du lit mineur : largeur, profondeur
- Présence d'un fond au substrat différencié (trace de transport solide)
- Présence d'un écoulement, estimation du débit le cas échéant
- Présence de sources, de résurgences, de suintements
- Type de végétation présente : caractère hydrophile ou non a priori (nb : cet inventaire n'ayant pas été réalisé par un botaniste, si le caractère hydrophile ou non de la végétation et des habitats devait être déterminé avec certitude, il conviendrait de faire réaliser un inventaire floristique par un botaniste)
- Présence de macro-invertébrés benthiques

Les observations réalisées au niveau des différentes stations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Station d'observation	Point Métrique	Berges, dimensions du lit mineur	Substrat différencié	Ecoulement	Sources, résurgences, suintements	Végétation	Macro-invertébrés benthiques	Photographies
Ruisseau du Gourg Peyris au niveau de la confluence				Oui Estimation 1 l/s		Prêles Lentilles d'eau → Végétation à caractère hydrophile prononcé		 

Station d'observation	Point Métrique	Berges, dimensions du lit mineur	Substrat différencié	Ecoulement	Sources, résurgences, suintements	Végétation	Macro-invertébrés benthiques	Photographies
Station 1	PM 56	<p>Oui</p> <p>Largeur = 1,5 m</p> <p>Profondeur rive droite (côté champ, Nord-Ouest) = 0,5 m</p> <p>Profondeur rive gauche (côté carrière, Sud-Est) = talus boisé de plus de 3 m de haut</p>	<p>Non, pas d'alluvions</p> <p>Substrat = terre argilo-sableuse constituant les berges et le talus en rive gauche</p> <p>Dépôt important de feuilles et branches mortes en fond de lit</p>	Non, sec	Non	<p>Genêt d'Espagne</p> <p>Cornouiller</p> <p>Genévrier</p> <p>Frêne</p> <p>Pin</p> <p>Chêne vert</p> <p>→ Végétation a priori plutôt typique des coteaux calcaires secs</p>	Non	

Station d'observation	Point Métrique	Berges, dimensions du lit mineur	Substrat différencié	Ecoulement	Sources, résurgences, suintements	Végétation	Macro-invertébrés benthiques	Photographies
Station 2	PM 150	Oui Largeur = 1,8 m Profondeur = 0,6 à 0,7 m	Non, pas d'alluvions Substrat = terre argileuse brune à débris calcaires constituant les berges Dépôt important de débris végétaux en fond de lit Présence de ronces et racines vivantes en fond de lit	Non, sec	Non	Ronces Asperges sauvages Frêne → Végétation a priori plutôt typique des coteaux calcaires secs	Non	

Station d'observation	Point Métrique	Berges, dimensions du lit mineur	Substrat différencié	Ecoulement	Sources, résurgences, suintements	Végétation	Macro-invertébrés benthiques	Photographies
Station 3	PM 260	Oui Largeur = 1,8 m Profondeur rive droite (côté champ, Nord) = 0,8 m Profondeur rive gauche (côté carrière, Sud) = talus boisé de plus de 2 m de haut	Non, pas d'alluvions Substrat = terre argileuse brune claire à blocs calcaires constituant le talus en rive gauche Dépôt important de feuilles et débris végétaux en fond de lit Présence de racines vivantes, arbustes et jeunes arbres poussant en fond de lit	Non, sec	Non	Asperges sauvages Eglantier Genévrier Merisier Frêne Pin Chêne vert  → Végétation a priori plutôt typique des coteaux calcaires secs	Non	 

Station d'observation	Point Métrique	Berges, dimensions du lit mineur	Substrat différencié	Ecoulement	Sources, résurgences, suintements	Végétation	Macro-invertébrés benthiques	Photographies
Station 4	PM 332	Oui Largeur = 0,7 m Profondeur = 0,2 m	Non, pas d'alluvions Substrat = terre argileuse brune constituant les berges Dépôt important de débris végétaux en fond de lit Fond de lit couvert de ronces et de mousses	Non, sec	Non	Ronces Frêne Chêne vert → Végétation a priori plutôt typique des coteaux calcaires secs	Non	 

Station d'observation	Point Métrique	Berges, dimensions du lit mineur	Substrat différencié	Ecoulement	Sources, résurgences, suintements	Végétation	Macro-invertébrés benthiques	Photographies
Station 5	35 m à l'Est de la station 4	Non, plus de vraies berges, écoulement diffus à travers le sous-bois	<p>Non, pas d'alluvions</p> <p>Substrat = terre argileuse brune avec cailloutis calcaires constituant le sous-bois</p> <p>Sous-bois couvert d'une litière d'aiguilles de pins. Pas de traces d'écoulements</p>	Non, sec	Non	<p>Genévrier</p> <p>Pin</p> <p>Chêne vert</p> <p>→ Végétation a priori plutôt typique des coteaux calcaires secs</p>	Non	 

Station d'observation	Point Métrique	Berges, dimensions du lit mineur	Substrat différencié	Ecoulement	Sources, résurgences, suintements	Végétation	Macro-invertébrés benthiques	Photographies
Bassin de décantation au pied de la digue Ouest du bassin de Montredon	PM 365			Non, sec	Non			

### 3.5 - CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC D'IDENTIFICATION DU COURS D'EAU

Le ruisseau du Gourg Peyris, dans lequel se jette le cours d'eau temporaire qui nous intéresse, présente bien les caractéristiques d'un cours d'eau au titre de la Police de l'Eau : les berges du lit mineur sont clairement dessinées, il présente un substrat différencié en son fond, trace de transport solide (alluvions), ainsi qu'un écoulement a priori une majeure partie de l'année (même si le faible débit constaté en Avril (environ 1l/s) laisse supposer des périodes d'à sec en été), ayant permis le développement d'une végétation clairement hydrophile : prêles et lentilles d'eau notamment.

Pour le cours d'eau intermittent l'analyse des trois critères ne permet pas d'affirmer que nous sommes en présence d'un cours d'eau au titre de la Police de l'Eau :

- Critère 1 : existence d'un lit naturel à l'origine :
  - o Un axe d'écoulement (talweg) est identifié sur les anciennes cartes et photographies aériennes. Concernant la partie amont, l'axe d'écoulement historique semble plutôt correspondre à la branche Sud (station d'observation 5). Sur les photos historiques, la branche Nord (qui est celle cartographiée sur la cartographie des cours d'eau de la DDTM de l'Aude) n'apparaît pas et la zone est occupée par des terrains agricoles.
  - o Cet axe d'écoulement correspond au talweg naturel dessiné par les pâturages au Nord, qui présentent une pente douce vers le Sud-Ouest, et les coteaux de la carrière au Sud, qui présentent une pente plus prononcée vers le Nord-Ouest.
  - o Des berges constituant un « lit mineur » sont clairement visibles au niveau des stations d'observation 1 à 3. Elles deviennent plus ténues au niveau de la station 4 et disparaissent au niveau de la station 5. En amont de la station 4, l'axe d'écoulement est décalé vers l'Est par rapport à la cartographie des cours d'eau de la DDTM de l'Aude et il traverse le bassin de décantation qui a été créé au pied du bassin de Montredon et qui apparaît sur la photographie de 2018. Les écoulements entrent dans le bassin par le Nord et en cas de remplissage du bassin, il surverse par le Sud.
- Critère 2 : alimentation par une source :
  - o Malgré la période propice, il n'a été observé aucun écoulement, suintement, résurgence ou source tout le long du tracé du cours d'eau temporaire. Le bassin de décantation, bien qu'étant un ouvrage privilégié pour observer des rétentions d'eau, était complètement sec lors de la visite de site.
  - o Sur les différentes stations d'observations, aucun fond différencié, trace d'un transport solide actif (alluvions), n'a été identifié. Le fond du cours d'eau est systématiquement constitué de terres argileuse, avec plus ou moins d'éléments calcaires, correspondant au même substrat que l'on peut retrouver au niveau des berges ou des talus du bord du cours d'eau.
- Critère 3 : débit suffisant une majeure partie de l'année :

- D'après l'entretien téléphonique avec M. Bessière, il est probable qu'il n'y ai eu aucun écoulement depuis au moins 2 ans dans ce cours d'eau.
- Les écoulements sont donc manifestement très rares, et liés au ruissellement lors d'épisodes pluvieux intenses (épisodes méditerranéens). Ceci semble confirmé par l'absence d'un fond différencié, trace d'un transport solide actif (alluvions), et la présence importante de débris végétaux (feuilles mortes, aiguilles, branchettes) signe que les écoulements ne sont pas souvent actifs.
- D'autre part, le « lit mineur » est largement colonisé par la végétation : ronces, racines, arbustes, mousses, etc ... signe là aussi d'écoulements rares permettant à la végétation de se développer dans l'axe de l'écoulement.
- Les écoulements étant très rares, la végétation présente en bordure des berges ne présente pas de caractère hydrophile mais est plutôt typique des coteaux calcaires secs comme celui de la carrière de Russec.
- La végétation présente au fond du bassin de décantation et aux abords de celui-ci ne semble a priori pas présenter les caractéristiques d'une végétation hydrophile ou de ripisylve, signe que le bassin doit être rarement en eau.
- Enfin, aucun spécimen de macro-invertébrés benthique n'a été observé dans le « lit mineur » du cours d'eau temporaire.

En conclusion :

- Le critère 1 : existence d'un lit naturel à l'origine, semble vérifié, en tout cas il existait bien un axe d'écoulement matérialisé par un fond de talweg.
- Le critère 2 : alimentation par une source, n'est pas vérifié : aucune source ou résurgence n'a été observé le long du cours d'eau.
- Le critère 3 : débit suffisant une majeure partie de l'année, n'est pas vérifié non plus. L'écoulement est manifestement exceptionnel et lié à des épisodes pluvieux importants de type méditerranéen.

En conséquence, nous concluons que nous ne sommes pas en présence d'un cours d'eau au titre de la Police de l'Eau.

Le talweg, naturel à l'origine, a probablement été aménagé avec un fossé lors de l'aménagement en terres agricoles des parcelles situées au Nord (côté Métairie Neuve), afin de canaliser les eaux de ruissellement et d'éviter que les eaux issues du coteau au Sud ne viennent empiéter sur les terres agricoles au Nord.



*Figure 17 : Vue vers le Sud du fossé : au premier plan = pâturages côté Métairie Neuve, au second plan = coteau boisé de l'ancienne carrière de Russec. L'axe du fossé correspond à la lisière entre pâturages et coteau boisé.*



*Figure 18 : Vue depuis l'Est (station d'observation n°3) vers l'Ouest : à droite = pâturages côté Métairie Neuve, à gauche = axe du fossé correspondant à la lisière entre pâturages et coteau boisé.*

## 4 - RECOMMANDATIONS POUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT

### 4.1 - CARACTERISTIQUES DE LA BUSE EXISTANTE

Au niveau de l'ancien accès qui allait de la Métairie Neuve à la zone de la carrière de Russec, la traversée du fossé a été aménagée avec une buse. Les caractéristiques de cette buse sont les suivantes :

- Type : buse béton
- Diamètre : extérieur = 500 mm / intérieur = 480 mm
- Longueur : 5,20 m
- Pente longitudinale : 5° environ
- Epaisseur de remblais en sommet de buse : 20-25 cm à l'amont / 45-50 cm à l'aval

A l'aval, la buse débouche au niveau d'un trou dans le fond du fossé, de 1m de profondeur environ, sous la génératrice inférieure de la buse. Sous la buse elle-même, ce trou est conforté par un empilement de pierres sèches partiellement éboulées.



Figure 19 : Buse existante : A gauche = vue de l'entrée de la buse (amont) / A droite = vue de la sortie de la buse (aval) avec muret en pierres sèches partiellement éboulé sous la buse.



Figure 20 : Vue vers le Nord-Ouest (vers les pâturages et la Métairie Neuve) depuis le passage busé existant.



Figure 21 : Vue vers le Sud-Est de l'ancien chemin d'accès à la carrière de Russec depuis le passage busé existant.

## 4.2 - OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT POUR LE FUTUR PARC PHOTOVOLTAÏQUE

L'ancien accès à la carrière de Russec semble effectivement être l'endroit le plus propice pour recréer un accès depuis la Métairie Neuve.

La remise en état de l'accès ne demanderait a priori que des travaux légers et créer un accès ailleurs paraît compliqué compte tenu des hauteurs de talus côté carrière qui se trouvent en amont ou en aval de ce point.

Concernant le franchissement du fossé, il conviendra donc de vérifier si la buse existante présente un débit capable permettant de gérer les débits des écoulements drainés par le fossé.

Etant donné les recommandations de la DDTM de l'Aude, qui sont de dimensionner des ouvrages de gestion des eaux pluviales capables de gérer des débits d'épisodes pluvieux centennaux, de la superficie importante du bassin versant de la buse et de son diamètre relativement modeste ( $D_{ext} = 500 \text{ mm}$ ), il est probable que la buse soit sous-dimensionnée pour ce type d'évènement et qu'il faille la remplacer.

L'exutoire de la buse, avec le muret en pierres sèches partiellement éboulé sera aussi à conforter.

## 4.3 - STRATEGIE VIS-A-VIS DE LA POLICE DE L'EAU

Fiche d'observations pour la demande de modification d'un cours d'eau

Document n°25.093 / 4

En annexe 1

Compte tenu des résultats du diagnostic et avant d'entamer des éventuels travaux au niveau de l'ouvrage de franchissement, il conviendrait donc d'abord de demander à la DDTM de l'Aude une révision de la cartographie du cours d'eau à cet endroit.

La procédure pour demander une telle révision est présentée sur le site internet de la DDTM de l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Eau/Police-de-l-Eau/Cartographie-des-cours-d-eau-de-l-Aude/Cartographie-des-cours-d-eau-de-l-Aude-au-titre-de-la-Police-de-l-Eau>

La procédure à suivre est la suivante :

« Pour faire part d'une demande de modification :

- Imprimer un extrait de carte mentionnant le tronçon concerné par la modification
- Renseigner la fiche d'observations : télécharger la fiche « fic\_mgu\_navette\_demande\_identification\_partenaires\_ddtm11\_v5\_cle715bff.pdf » (présentée en annexe de ce rapport).
- Joindre des photos (attention : si vous les envoyez par mail, les joindre en faible résolution)

- Envoyer votre demande à l'adresse suivante :
  - o Par courrier, à :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Agriculture Forêt Eau Biodiversité  
105 Boulevard Barbès CS 40001  
11838 Carcassonne Cedex
  - o Par mail, à :

ddtm-safeb@aude.gouv.fr

(attention cette adresse ne peut recevoir des messages d'un volume supérieur à 4 Mo).

Chaque demande de modification doit impérativement être accompagnée d'une fiche d'observations.

Le déclassement de ce « cours d'eau temporaire » permettrait de s'affranchir de la réalisation d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau » pour la réalisation des travaux de l'ouvrage de franchissement.

Si à l'issue de cette demande de modification les conclusions de notre diagnostic ne sont pas partagées par la DDTM de l'Aude et que le cours d'eau reste un cours d'eau au titre de la police de l'eau, alors un autre argument pourrait être avancé auprès de la DDTM permettant de s'affranchir d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau ».

L'ouvrage de franchissement étant existant sous la forme de la buse béton, si celle-ci devait être remplacée car sous-dimensionnée, alors les travaux pourraient être présentés comme une recréation d'un ouvrage déjà existant. Ceci pourrait alors justifier l'exemption de réalisation d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau ».

La mise en œuvre de cet argument nécessiterait tout de même une étape de présentation du projet et de concertation préalable avec la DDTM de l'Aude afin de valider avec eux l'argumentaire proposé.